

REGLEMENT INTERIEUR

section aquagym

Consignes sanitaires :

Pass sanitaire obligatoire à présenter à la réception de l'hôtel avant tout accès aux vestiaires
Le port du masque est obligatoire jusqu'à l'accès au bassin.

Les séances accueilleront 6 personnes maximum.

Les cours d'aquagym se déroulent dans la structure privée de " L'Hôtel La Toumaline" à Aime louée par L'association Sportive du Canton d'Aime (Asa).

Les locaux et structures sont mis à disposition de l'Asa qui est le seul client.

Les adhérentes sont sous la responsabilité du Président de l'Asa.

Les cours et inscriptions sont gérés par l'Asa pour la section Aquagym.

CONDITIONS :

Les séances de 45 minutes se déroulent en matinée et en soirée du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021 (voir horaires sur le planning).

Être âgé de 18 ans (cours enfants voir plus bas).

Afin que l'inscription soit prise en compte il convient :

- de remplir la fiche d'inscription (+joindre le certificat médical + le paiement),
- de prendre connaissance et de signer le présent règlement intérieur,
- de remettre le tout au bureau de l'ASA.

Les inscriptions ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf avis médical).

FONCTIONNEMENT:

Rappel : L'accès aux cours de par les clients de l'Hôtel est permis.

La décision appartient au maître nageur de juger de la capacité d'accueillir les clients.

Respect d'hygiène et de sécurité

1- La douche est obligatoire avant d'accéder au bassin,

2- L'accès aux vestiaires se fera par l'escalier d'accès au 1er étage (dans le hall de réception),

3- Il conviendra de se déchausser avant d'accéder aux vestiaires.

Discipline

4- Il est demandé de respecter le silence dans les lieux menant aux chambres, salles des soins, salle de séminaire et vestiaires,

5- L'hôtel étant une activité commerciale, aucune gêne ni entrave à son fonctionnement ne seront tolérées,

6- Tout manquement qui ne respecterait pas le présent règlement pourrait voir l'exclusion de l'adhérente de la section aquagym sans aucun remboursement possible.

COURS ENFANTS (6 à 11 ans):

7- Les enfants devront être douchés et accompagnés auprès du bassin pour la séance.

8- Les parents ne seront pas autorisés à assister à la séance. Ils devront impérativement les récupérer en fin de cours.

Lu et approuvé,

Signature de l'adhérent(e) :